



FOYER RURAL DE BEYNES

PROCES VERBAL de l'assemblée générale ordinaire de clôture de 2024-2025 du 27 novembre 2025

La séance débute à 19h40.

L'assemblée générale réunit 20 adhérents et 16 pouvoirs, le nombre de votants est de 36.

Hélène Dubois, présidente de l'association souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse Monsieur Philippe Le Coustour, adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et aux Manifestations et Myriam Guilmet, coordinatrice de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Yvelines. Puis elle présente le rapport moral de la saison 2024-2025.

1- Vote du rapport moral 2024-2025

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité avec 36 votes pour et 0 vote blanc, abstention : 0.

2- Vote du compte de résultat et du bilan comptable 2024-2025

Les tableaux sont présentés par la trésorière Catherine Dauboin.

- Question : Au sujet de la billetterie une adhérente est surprise de la baisse de 4.515€ entre la saison 2023-24 et 2024-25.
- Réponse : La troupe de théâtre adultes L'Esperluette n'a pas eu de date pour ses représentations à La Barbacane en 2024-25. Ses représentations à l'extérieur de 2024-25 sont comptabilisées dans les autres produits de gestion courante pour 1.456€. Le détail de l'écart pourra être donné ultérieurement pour une réponse éclairée à cette question.

Les comptes 2024-2025 sont approuvés à l'unanimité avec 36 votes pour, 0 votes contre, abstention : 0. L'assemblée générale donne quitus à la trésorière pour la gestion.

3- Vote du budget prévisionnel 2025-2026

Présenté par Hélène Dubois et Catherine Dauboin, le prévisionnel 2025-2026 est approuvé à l'unanimité, avec 36 votes pour et 0 votes blancs, abstention : 0.

4- Election du vérificateur des comptes

Marc Pacaud, vérificateur des comptes, procède à la lecture de son compte rendu et remercie le bureau pour son investissement et souligne l'importance toujours portée à la présentation systématique des justificatifs des recettes et des dépenses. Il fait appel aux bénévoles pour



l'accompagner dans le rôle de vérificateur des comptes, personne ne se présente, Marc Pacaud est reconduit à son poste par l'assemblée générale en étant élu à l'unanimité.

5- Questions diverses

- Exposition: Suite à la rencontre avec le délégué à la vie associative et aux manifestations et le directeur du service, la Mairie a donné son accord pour l'organisation d'une exposition en février dans les locaux de la Barbacane. L'exposition du mois de mai est maintenue. L'objectif est de faire vivre le centre culturel en proposant d'autres week-ends d'exposition dans l'année est de donner une visibilité aux sections et d'y convier également l'atelier de calligraphie de la bibliothèque et l'association les Aiguilles de la Mauldre. La contrainte de coût pour équiper l'espace exposition d'éclairages adaptés et de cimaises pour l'accrochage est à l'étude par la Mairie.

Fin de séance à 20h45

Le conseil d'administration se réunit pour voter la constitution du bureau de l'association.

La présidente de séance,
Hélène DUBOIS

la secrétaire de séance,
Bénédicte Mathieu